AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 8 avril 2024 un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

Ce projet de règlement a pour but :

• Aux utilisations déjà permises dans la zone Fc-1, s'ajoute aux règlements 270 et 2021-03, l'article 4.6.2.06, « hébergement et restauration » et que cette définition soit incluse au « usage spécifiquement autorisé » au nord du lot connu actuellement sous le numéro 3 769 521.



Une carte des zones contiguës au lot visé sera disponible en consultation sur le site internet de la Municipalité et sur les deux tableaux des avis publics (bureau municipal et Centre culturel).

Ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique conformément à la loi, le 2 mai 2024 **à 19 heures** à la salle du Conseil.

Lors de cette assemblée publique, seront entendues les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité au 180, place de l'Église, du lundi au jeudi, de 8 h à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Cap-Saint-Ignace, ce 16^e jour d'avril 2024.

Sophie Boucher Greffière-trésorière